

Communauté d'Afrique de l'Est – Kenya

Par le SER de Nairobi



Le secteur de l'eau au Kenya

Le Kenya fait face à une répartition inégale de ses ressources en eau, alors que 85 % du territoire est aride ou semi-aride. La disponibilité par habitant est faible (617 m³/an) et en déclin, plaçant le pays en stress hydrique chronique. L'accès à l'eau potable s'est amélioré (60 % en 2022), mais les inégalités persistent, surtout en milieu rural. L'assainissement reste également très insuffisant. Le changement climatique et la croissance démographique aggravent ces tensions, tandis que le cadre institutionnel, décentralisé depuis 2010, reste fragilisé par la complexité et le chevauchement des compétences. Malgré un secteur chroniquement sous-financé, plusieurs acteurs français sont solidement implantés, notamment les bureaux d'études, soutenus par les investissements de l'AFD.

Des ressources en eau inégalement réparties et soumises à une pression croissante

Le Kenya fait face à une répartition très inégale de ses ressources hydriques. Environ 85 % du territoire est classé aride ou semi-aride, et cinq grands bassins hydrographiques fournissent 90 % des ressources en eau renouvelables du pays (lac Victoria, fleuve Tana, fleuve Athi, bassin Ewaso Ng'iro et le bassin du Rift intérieur), le bassin du Lac Victoria à l'ouest contribuant à 59 % des eaux de surface disponibles. Les ressources souterraines (nappes) existent mais sont localement limitées ou de qualité variable (salinité élevée détectée dans le nord-ouest du Turkana, zones côtières et aquifère de Merti). Les ressources en eau par habitant sont faibles et placent le Kenya en situation de stress hydrique chronique puisque sa disponibilité en eau est de 617 m³/hab/an, et pourrait tomber en dessous de 500 m³/hab/an d'ici 2030, seuil de pénurie extrême. **Néanmoins, l'accès de la population aux services d'eau potable⁶ s'est amélioré ces dernières années, mais reste insuffisant pour atteindre l'universalité et les résultats sont en nettement en-dessous de ce qui pourrait être attendu vu le niveau de développement du pays.** Aujourd'hui, Environ 60 % de la population kenyane a aujourd'hui accès à une eau potable sûre, en nette progression par rapport aux 53,3 % enregistrés en 2013. Cette amélioration reste toutefois modeste, comparée par exemple aux avancées réalisées en matière d'accès à l'électricité, dont le taux est passé de 40 % en 2013 à 76 % en 2022. Cette moyenne nationale de taux d'accès à une eau potable sûr cache également de fortes disparités : dans les zones urbaines, la couverture en eau potable atteignait 86 % en 2022, contre seulement 53 % en milieu rural. **La pression démographique et les aléas climatiques aggravent la vulnérabilité du secteur de l'eau au Kenya.** La forte croissance de la population kenyane (environ 54 millions d'habitants en 2023 contre 38 millions en 2009), fait pression sur l'offre limitée en eau. Parallèlement, le changement climatique se traduit par une pluviométrie plus erratique et des sécheresses récurrentes, notamment en 2016-2017 et en 2020-2022 asséchant les eaux de surface, décimant les troupeaux et imposant des distributions d'urgence d'eau par camion.

Une organisation institutionnelle fragile face aux défis démographiques et climatiques

Les performances des opérateurs d'eau au Kenya restent limitées, freinées par un fort taux de pertes en eau (Non-Revenue Water), estimé à 44 % en 2023-2024. Près de la moitié de l'eau traitée n'est pas facturée, en raison de fuites sur les réseaux vétustes et mal maintenus, de branchements illégaux et de compteurs défectueux. Ce manque à gagner fragilise l'équilibre financier des opérateurs, dont les tarifs actuels couvrent à peine les coûts d'exploitation, sans marge pour investir. La qualité de service reste insuffisante, en raison de la vétusté d'un certain nombre de réseaux de distribution (datant des années 1970-80). Le réseau d'assainissement est très insuffisant : Nairobi ne traite qu'une partie de ses eaux usées, tandis que la plupart des autres villes ne disposent pas de service d'égout fonctionnel. En zones rurales, beaucoup de communautés dépendent encore de points d'eau non protégés. Enfin, la décentralisation partielle du secteur, bien qu'elle ait rapproché la gestion

⁶ Eau potable provenant d'une source améliorée, à condition que le temps de collecte ne dépasse pas 30 minutes pour un aller-retour, file d'attente comprise (UN-Water).

des besoins locaux, s'est accompagnée d'une certaine confusion institutionnelle. La transition entre l'ancien système (jusqu'en 2010) et le nouveau a créé des chevauchements de compétences et des zones grises.

Un système institutionnel décentralisé, soutenu par une volonté politique affichée de renforcer l'accès universel à l'eau et l'assainissement

Le cadre institutionnel du secteur de l'eau au Kenya a été remanié par la Constitution de 2010, qui reconnaît l'accès à l'eau potable comme un droit humain et consacre une gouvernance décentralisée. Au niveau national, le *Ministry of Water, Sanitation and Irrigation* (MoWSI) conçoit les politiques sectorielles, supervise les investissements stratégiques (grands barrages, projets inter-régionaux) et exerce une tutelle sur certaines agences publiques. La gestion des ressources en eau est assurée par la *Water Resources Authority* (WRA), qui applique la politique nationale via des antennes dans les bassins versants. L'approvisionnement en eau potable et les services d'assainissement relèvent des comtés, appuyés par des *Water Service Providers* (WSP), entreprises publiques ou régies locales. Les *Water Works Development Agencies* (WWDA), au nombre de 9², réalisent les grandes infrastructures pour le compte de l'État. Le *Water Services Regulatory Board* (WASREB) régule les services d'eau : il délivre les licences, valide les tarifs et publie un rapport annuel sur les performances des WSP. En décembre 2024, la *Kenya Water Towers Agency* (KWTa), chargée des zones de captage, a été dissoute dans le cadre d'une rationalisation des agences publiques.

Le secteur est encadré par plusieurs politiques alignées sur l'objectif d'accès universel d'ici 2030. La Vision 2030 place l'accès à l'eau et à l'assainissement au cœur de la stratégie nationale, appuyée par le *National Water Master Plan 2030*. Pour l'assainissement, le Ministère de la Santé a adopté la politique *Environmental Sanitation and Hygiene Policy* (2016-2030), visant à éliminer la défécation à l'air libre. Pour atteindre l'ODD 6, le *plan NAWASIP* (2022-2030) évalue les besoins totaux à 7,7 Mds USD, soit près de 1 Md USD/an, avec un déficit de 3,5 Mds USD encore non couvert par les projets identifiés. Le secteur reste sous-financé. Les WSP génèrent annuellement 200 M USD, tandis que les décaissements publics et ceux des partenaires de développement sont récemment passés de 400 à 250 M USD par an. Pour combler le manque, le gouvernement souhaite favoriser les projets en Partenariat Public-Privé (PPP), perçus comme une solution pour alléger la pression sur les finances publiques. Le secteur a reçu plusieurs propositions d'investisseurs³, notamment chinois, mais sans succès à ce jour, la mise en œuvre de projets en PPP est freinée par l'absence de garanties financières, une gouvernance faible et la faible rentabilité du secteur (tarifs bas, pertes importantes, endettement élevé des compagnies d'eau). Une autre difficulté est que les projets se concentrent sur l'approvisionnement (barrages, irrigation), sans intégrer la maintenance et l'exploitation des réseaux, essentielles à la réduction des pertes techniques et commerciales et à la viabilité des investissements en amont.

Un secteur avec une participation relativement forte d'acteurs français

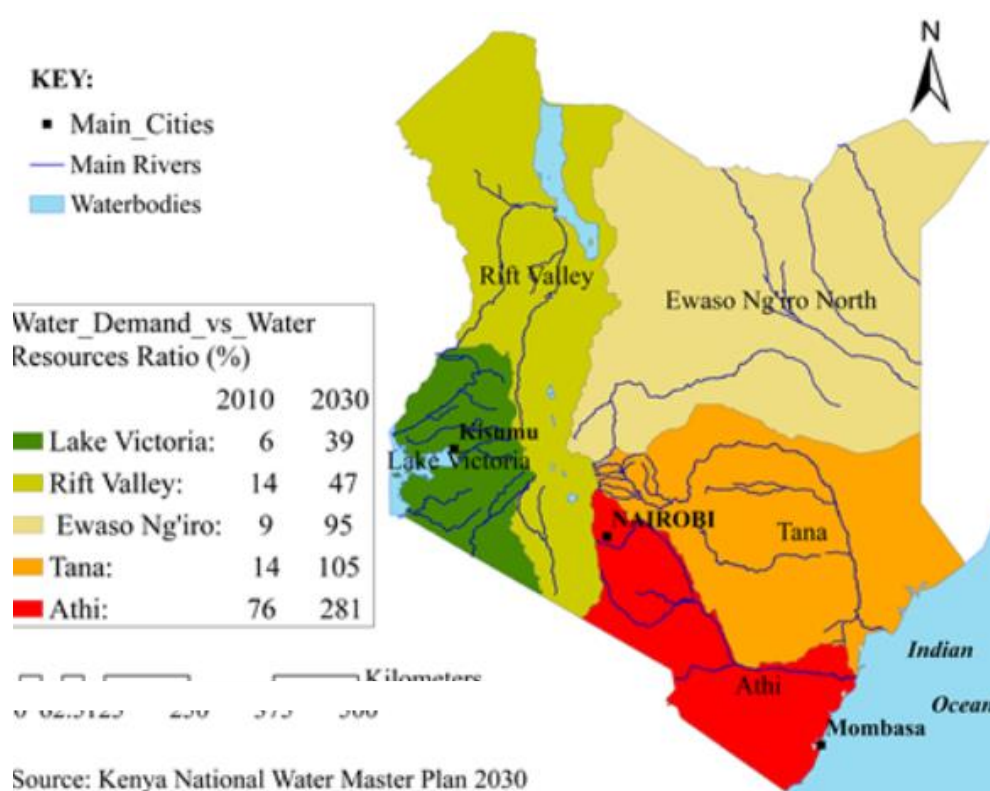
La France, à travers l'Agence française de développement (AFD), soutient plusieurs projets structurants dans le secteur de l'eau au Kenya. Le projet de Kisumu (LVWATSAN), cofinancé avec la BEI et l'Union européenne, mobilise un financement total de 70 MEUR, dont 20 MEUR apportés par l'AFD, pour renforcer les réseaux d'eau et d'assainissement pour plus de 800 000 habitants, notamment dans les quartiers informels. À Mombasa, l'AFD finance à hauteur de 120 MEUR la station de traitement, les canalisations de transfert, une assistance technique sur l'eau non-facturée, et une partie du réseau de distribution du projet Mwache, essentiel pour résorber le déficit chronique en eau de la ville. À Nairobi, elle appuie l'extension des systèmes d'approvisionnement avec un financement de 100 MEUR destiné à répondre à la croissance urbaine. Enfin, fin 2024, le projet d'adduction d'eau pour Nairobi, dit Northern Collector, a été inauguré. Cofinancé par l'AFD, il a permis la construction d'une usine de traitement d'eau potable à Kigoro, réalisée par un groupement Sogea-Satom/Suez, qui permet d'augmenter de 20% la capacité de production d'eau pour Nairobi. **Par ailleurs, les**

² Liste des agences : Tana Water Works Development Agency (TWWDA), Athi Water Works Development Agency (AWWDA), Coast Water Works Development Agency (CWWDA), Lake Victoria North Water Works Development Agency (LVNWWDA), Lake Victoria South Water Works Development Agency (LVSWWDA), Northern Water Works Development Agency (NWWDA), North Rift Valley Water Works Development Agency (NRVWWDA), Tanathi Water Works Development Agency (TAWWDA), Central Rift Valley Water Works Development Agency (CRVWWDA) (au 31 décembre 2024)

³ Galana Dam, Ndarugu 2 Dam Water Supply Project, Mzima II, Lamu Water Desalination Plant, Sabaki Water Carrier Project.
https://pppkenya.go.ke/cat_por/water/

entreprises françaises sont relativement bien positionnées sur les segments d'études de faisabilité, d'assistance technique et de supervision, souvent sur financement AFD, avec la présence de plusieurs bureaux d'étude comme Egis, Seureca, BRLi ou Artelia. Hormis le segment des stations de traitement complexes, les marchés de travaux, notamment sur les réseaux et les barrages, restent largement dominés par des entreprises chinoises.

Projection du stress hydrique par bassin hydrographique au Kenya



Source : Kenya National Water Master Plan 2030